

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 14 novembre 2025 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone approuve le procès-verbal de la séance du 28/10/2025 moyennant une modification au point 33 : ce point n'a pas été discuté mais reporté.

2. Calendrier 2026

Le Collège décide de reporter le point.

3. Réparation ambulance de Vresse-sur-Semois - Commande

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la réparation de l'ambulance de Vresse-sur-Semois auprès du garage C.Havelange SA à Dinant, pour le montant d'offre de € 9.064.87 HTVA ou € 10.968.49, TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/745-98.

4. MP Achat 50 casques de feu - Commande

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché "Achat 50 casques de feu" à la société Provitec SPRL ruelle Grulois 5 à 7950 Chièvres d'un montant de € 18.317,50 hors TVA soit € 22.164,18 TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/744-51.

5. MP Achat 75 tenues techniques/ feu de forêt - Commande

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché "Achat 75 tenues techniques/ feu de forêt" à la société DEVA BELGIUM BVBA, Oudenaardebaan 62 bureau 7 à 9690 Kluisbergen d'un montant de € 50.743,50 hors TVA soit € 61.399,64 TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/744-51.

6. MP Sweat et polo de casernement (accord-cadre) - Révision des prix

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la révision des prix, à savoir une augmentation de 2%, pour le marché 2024-054 "Achat sweats et polos de casernement (Accord-cadre)" attribué à la société ROVITEC SPRL, Ruelle Grulois 5 à 7950 Chièvres, à compter du 11 décembre 2025.

7. MP Achat sous-vêtement de feu (accord-cadre) - Révision des prix

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la révision des prix, à savoir une augmentation de 2%, pour le marché 2024-053 "Achat de sous-vêtements de feu (Accord-cadre)" attribué à la société ROVITEC SPRL, Ruelle Grulois 5 à 7950 Chièvres, à compter du 2 janvier 2026.

8. MP Gestion du portefeuille d'assurances - prolongation

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la prolongation du marché "Gestion du portefeuille d'assurance" référencé 2020-022" à compter du 1er janvier 2026 selon les mêmes conditions initiales ; D'approuver les nouvelles conditions de la police Accident du travail, avec une prime annuelle pour 2026 de 153.016,72 € ; D'approuver le paiement par le crédit à inscrire au budget ordinaire de l'exercice 2026, article 351/125-08.

9. MP Achat de périphériques d'interfaces mobiles (Accord-cadre) - Approbation des firmes à consulter

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de lancer la procédure visant l'attribution du marché "Achat de périphériques d'interfaces mobiles (pour missions pompiers et ambulances) - Accord-cadre" suivant la procédure de passation choisie (procédure négociée sans publication préalable) ; De consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable : COMPUTIC à 5620 Florennes - COMPUTERLAND SA à 4432 Ans - Open IT à 5004 Namur ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/742-53.

10. MP Achat de tables ergonomiques pour le dispatching (Accord-cadre) - Approbation des firmes à consulter

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de lancer la procédure visant l'attribution du marché "Achat de tables ergonomiques de dispatching (Accord-cadre)" suivant la procédure de passation choisie (procédure négociée sans publication préalable) ; De consulter les opérateurs économiques suivants le cadre de la procédure négociée sans publication préalable : Creon 247, Uitbreidingstraat 84 à 2600 Antwerpen - ERGOLAB, Omloppstraat 11 à 1760 Rosendaal - NEXEE, 12-14 rue de la Tréate à FR-95310 Saint Ouen l'Aumône ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/741-98.

11. Achat de radios fixes et portables pour le dispatching - Commande

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché "Achat radios fixes et portables pour le dispatching" à la société ABIOM COMMUNICATION SYSTEMS BVBA, Oostjachpark 18 à 9100 Sint-Niklaas pour le montant d'offre contrôlé de € 11.322,12 ou 13.699,77, 21% de TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/742-53.

12. MP Achat matériel informatique et licences logicielles - Commande

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de matériel informatique, accessoires et logiciels auprès des adjudicataires COMPUTIC et OPEN IT, sur base de l'accord-cadre 2025-015 « Fourniture de matériel informatique et licences logicielles », comme suit : À la société COMPUTIC, Rue de Souleme 68 à 5620 Florennes : 50 PC portables, 50 sacs de transport, 8 disques durs pour PC portables, 75 smartphones, pour un montant total de 74.811,90 € HTVA, soit 90.522,40 € TVAC - À la société OPEN IT, Chaussée de Louvain 306 à 5004 Namur : 40 écrans, 50 claviers ergonomiques, 50

souris ergonomiques, 50 rehausseurs pour PC portables, 8 licences Windows Pro, 3 téléphones Poly VVX 450, 3 modules d'extension Poly EM50, 5 clés 5G, pour un montant total de 20.562,13 € HTVA, soit 24.880,18 € TVAC.

D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/742-53.

13. MP Solution intégrée de gestion des opérations de secours (relance) - Modifications au cahier des charges

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver les modifications apportées au cahier des charges 2025-013 intitulé « Solution intégrée de gestion des opérations de secours (relance) », résultant des questions soulevées sur le forum ou survenues à la suite des premières négociations ; D'en informer par écrit les opérateurs économiques concernés et de leur accorder un délai suffisant afin de leur permettre d'adapter leur(s) offre(s) en conséquence.

14. Financement des dépenses extraordinaires au moyen de crédits - Révision de la marge

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter l'offre de ING du 12 novembre 2025 relative aux conditions de nouveaux crédits à contracter d'un montant de 551.602,55 € pour une durée de 5 ans et d'un montant de 1.323.461,33 € pour une durée de 10 ans ; D'autoriser le Comptable spécial à valider les nouveaux emprunts.

15. Procédure achats/marchés publics - Mise à jour

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de valider les corrections dans les tableaux et les outils disponibles relatifs à la procédure achat/marchés publics ; De prendre connaissance du nouvel outil qui sera utilisé pour la réception de fournitures et services ainsi que des conditions générales d'achat applicables aux marchés de faible montant.

16. Achat module facturation électronique – Commande

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver l'installation du module Phenix et de souscrire à un abonnement mensuel à la Société CIVADIS à 5020 NAMUR, pour un montant de € 3.680,75 HTVA, soit € 4.453,71 TVAC pour l'installation et d'un montant de € 164,27 HTVA, soit € 198,77 TVAC pour l'abonnement mensuel ; De ne pas approuver l'installation et la configuration de la nouvelle version du logiciel ONYX par la Société CIVADIS à 5020 NAMUR, permettant l'envoi de factures électroniques ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2025, article 351/123-13 et à inscrire au budget des exercices suivants.

17. Facturation prévention - Réclamation

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de corriger la facture n°P25-00904 en déduisant le montant des frais et temps de déplacement, soit 21,75 €, ce qui réduit le montant total à payer à 116,46 €.

18. Accident de travail - refus

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de ne pas considérer les faits survenus le 11 juillet 2025 au détriment du sapeur-pompier volontaire stagiaire X comme constitutifs d'un accident de travail ; D'informer de la présente décision le travailleur concerné et l'assureur de la zone.

19. Accident de travail - refus

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de ne pas considérer les faits survenus le 29 septembre 2017 au détriment du caporal X comme constitutifs d'un accident de travail ; D'informer de la présente décision le travailleur concerné et l'assureur de la zone.

20. Convention OPT-OUT - pompier professionnel

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter de mettre en place la convention d'opt-out avec le sergent professionnel X à la date du 17 novembre 2025.

21. Nomination définitive sapeur-pompier professionnel

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de nommer à titre définitif comme sapeur-pompier professionnel Monsieur X au 1er novembre 2025.

22. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er novembre 2025.

23. Personnel administratif - Demande interruption de carrière - Prolongation

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accorder une prolongation d'interruption de carrière complète à Madame X, pour une période de 12 mois à partir du 1er janvier 2026.

24. Recours CE - Indemnité réparatrice - Arrêts intermédiaires

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre acte des arrêts intermédiaires du Conseil d'Etat datés du 23 octobre 2025 dans les dossiers de MM. X, et de les exécuter en versant les indemnités ; De prévoir cette dépense au budget ordinaire 2026, article 351/332-48, faute de crédit existant à l'exercice 2025.

25. Formulaire demande de visite de caserne - Validation

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de valider le formulaire type, destiné à recueillir un minimum d'information pour les demandes de visite de caserne.

26. Opérationnalisation du Master Plan 2026-2030 - Désignation d'une commission

À l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de constituer une commission d'experts destinée à objectiver les choix et les chiffres du Master Plan ; De désigner les personnes membres de cette commission.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



La Présidente
Mélanie HAVENNE

